



RESULTATS ANNUELS 2014 : 96,7 MILLIARDS D'EUROS DE DETTE AMORTIS A LA FIN DE 2014

Le Conseil d'administration de la CADES s'est réuni le 7 avril sous la présidence de M. Patrice Ract Madoux et a arrêté les comptes de l'exercice 2014. Ces comptes sont soumis à l'approbation des Ministres chargés de l'Economie, des Finances et des Affaires Sociales. Ils seront présentés prochainement au Comité de Surveillance.

Eléments significatifs du résultat

Au 31 décembre, en milliards d'€	2014	2013
Produit net de la ressource	16,0	15,8
Charges financières	3,3	3,4
Résultat	12,7	12,4

Les ressources de la CADES s'établissent à 15,97 milliards d'euros, répartis comme suit :

- CRDS ⁽¹⁾ : 6,62 milliards d'euros
- CSG ⁽¹⁾ : 5,82 milliards d'euros
- Prélèvement social sur les revenus du capital : 1,43 milliard d'euros
- Versement du FRR ⁽¹⁾ : 2,10 milliards d'euros

Le montant net des intérêts versés aux investisseurs est de 3,25 milliards d'euros.

Le résultat de 12,7 milliards d'euros, dont l'affectation est mécaniquement dédiée à l'amortissement de la dette sociale, permet à la CADES de poursuivre la mission que lui a confiée le Parlement français.

Au 31 décembre 2014, sur les 226,8 milliards d'euros de dette sociale repris depuis 1996, 96,7 milliards d'euros ont déjà été amortis. Il reste 132,1 milliards d'euros de dette à amortir.

Au 1^{er} trimestre 2015, la CADES a déjà émis 12,0 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long-terme.

Depuis le début de l'année, la détente des taux observée sur le marché de la dette souveraine a permis à la CADES de réaliser dans d'excellentes conditions de financement les trois-quarts de son programme.

Ainsi, en 3 mois la CADES a levé 12 milliards d'euros de dettes à moyen et long-terme sur les marchés des capitaux. Le taux de refinancement sur le portefeuille de dettes de la CADES s'établissait au 31 mars à 2,21%.

Les montants levés au 1^{er} trimestre se décomposent de la manière suivante :

- 3,0 milliards d'euros d'emprunts en euros constitué d'un emprunt de référence à 7 ans ;
- 8,5 milliards d'emprunts émis en dollars américains (7,6 milliards d'euros), dont un emprunt de référence de 5,0 milliards à 3 ans et un de 3,5 milliards à 7 ans ;
- 1,4 milliard d'euros en diverses devises (GBP, AUD, CNH), dont un emprunt de référence de 600 millions de GBP (800 millions d'euros) et un emprunt de 3 milliards de CNH (424 millions d'euros).

**Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis**

Au 31 mars 2015, les encours à court terme sont les suivants :

- papiers commerciaux (en euros) : 5,8 milliards d'euros ;
- papiers commerciaux (en dollars) : 0,7 milliard d'euros ;
- Billets de trésorerie : 0,01 milliard d'euros.

(1) CRDS: Contribution au Remboursement de la Dette Sociale - CSG: Contribution Sociale Généralisée - FRR: Fonds de Réserve des Retraites

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr .

**CADES
REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR**



Patrice Ract Madoux
Président du Conseil d'Administration
01 55 78 58 03
patrice.ract-madoux@cades.fr

Relations presse
Charlène Masson
01 56 88 11 28
cmasson@actifin.fr



Relations investisseurs
Alexandre Commerot
01 56 88 11 11
acommerot@actifin.fr

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District de Colombie). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.